

COMMUNE DE CERVON

Conseil Municipal du 6 septembre 2016

L'an 2016, le 6 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : Monsieur SANSOIT Fabien, Maire, Mesdames : BOULIN Stéphanie, CORDILLOT Marie-Agnès, GUDIN Michelle, KOWAL Sophie, MM.BERTIN Pascal, HALM Charles, LOISY Fabien, MARTIN Jacques, MATHIEU Alain, PETRE Yves, SAINT-JOST Alexandre

Absents : Mme Laure COQUART, MM. Emmanuel RENAULT – Daniel CHAPUT

Approbation du procès-verbal

Mme Stéphanie BOULIN donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal

MARTELAGE - COUPE DE BOIS

M. le Maire fait part des prochains travaux à effectuer dans les bois communaux à Précy, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Demande à l'Office National des Forêts :

- Le martelage de la parcelle 2p (1ha) au titre de l'exercice 2017
- La délivrance au profit des affouagistes des arbres et brins martelés de la parcelle 2p

Décide :

- Que le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité des garants.

- P.SAUVAT
- P.TAUPIN
- G.RIGNAULT

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Pont de Lantilly :

Suite au lancement de l'appel d'offre, plusieurs entreprises ont retiré le dossier de consultation mais seule l'entreprise THIVENT SAS, Les Moquets - 71800 LA CHAPELLE SOUS DUN a répondu.

L'ouverture a eu lieu le 6 août et l'entreprise THIVENT répondant tant aux critères techniques qu'économiques a été retenue.

Le devis est de 47 371,14€ TTC.

- Réfection des Routes :

Trois routes avaient été initialement retenues : la route voie communale n°4 de Certaines à la Vallée, une portion de la route de Gibon voie communale n°5 et la rue de moulin à Précy voie communale n°14. Le budget voté pour ces travaux était de 36 000€. L'estimatif s'élevant à 76 000€, une solution sous forme de tranches fermes et tranches optionnelles sera proposée pour passer le marché. Les travaux devant être fait avant les mois d'hiver, le Conseil Municipal autorise la Commission des Travaux à choisir l'entreprise la mieux disante.

- Fossés :

Plusieurs devis ont été demandés. L'entreprise JTP a été retenue pour un montant de 10 194€ TTC.

- Isolation au-dessus de l'Ecole :

Des devis ont été demandés à trois entreprises :

- J.L THOMAS : 5 340,00€ TTC
- GALLOIS : 6 436,00€ TTC
- VIODE : 4 529,69€ TTC (devis comprenant également les travaux d'électricité)

L'entreprise VIODE a été retenue. Les travaux seront effectués pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

- Moteur des cloches :

Les travaux seront effectués le mercredi 7 septembre.

- Rideau de l'école.

Les rideaux de l'école maternelle seront changés pour un montant de 2 469€ TTC.

- Mobilier Mairie/archives :

Les meubles de la Mairie et des Archives ont été achetés pour un montant de 3 000€ TTC. Les meubles pour la bibliothèque seront achetés plus tard.

- Elagage :

4 entreprises ont été contactées : MM. LALLEMENT, GAUTHE, LOISY, TAUPIN. Deux entreprises ont répondu à cette consultation :

- Fabien LOISY : 6 720,00€
- Baptiste TAUPIN : 6 720,00€

M. Fabien LOISY sort de la salle pendant les délibérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de partager les travaux d'élagage de la commune de Cervon entre MM. Loisy et Taupin, pour 3 360.00 € TTC chacun.

- Augmentation de l'aide pour la cantine

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Catherine SAUVAT, présidente de l'Association des Parents d'Elèves. Elle sollicite une augmentation de l'aide versée pour les repas servis à la cantine pour l'année 2016/2017. Elle indique notamment la requalification de leur employée dorénavant rémunérée en tant qu'agent de restauration scolaire. Ces modifications leur permettront de gérer le budget en tenant compte de l'augmentation des charges de personnel. De plus, l'achat d'un lave-vaisselle est à l'étude. Les tarifs 2016/2017 seraient donc :

	Parents	Mairie	Total
Maternelle	2,90 €	2,40 €	5,30 €
Primaire	3,10 €	2,40 €	5,50 €
Enseignants/extérieur/ATSEM	5,50 €	0 sauf ATSEM	5,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité décide, d'accorder l'augmentation de

0.10 € demandée par l'Association des Parents d'Elèves.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire nous informe que la rentrée scolaire à Cervon s'est bien passée. 44 enfants sont accueillis au total.

- 22 élèves en maternelle
- 22 élèves en primaire

- P.L.U : Monsieur le Maire nous informe qu'il a contacté à plusieurs reprises M. MOSBACH de la société TOPOS. Une réunion publique devrait être envisagée au mois d'octobre.

- Monsieur le Maire de Magny-Lormes a signalé que le pont de Vellerot a été détérioré sur la partie appartenant à la Commune de Cervon. Monsieur le Maire se rendra sur place.

- Regroupement des Communautés des Communes (Commission voirie) :

A la demande de la commission intercommunale, la Commission des travaux s'est réunie le 2 août pour identifier environ 40% des routes du réseau routier de la commune comme pouvant être considérées d'intérêt communautaire. Ainsi, 15,345km soit 39,95% ont été signalés. Une réunion de la commission aura lieu le 21 septembre 2016 sur ce sujet.

- Location:

- Un des pavillons de la commune s'étant libéré, la Mairie procède actuellement à la recherche d'un nouveau locataire.

- Comice :

- Monsieur le Maire nous informe qu'un budget de 2 000€ avait été prévu pour la confection du char de Cervon pour le Comice. 1 057€ ont été dépensés. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réunir le 8 octobre 2016 tous les bénévoles pour un repas.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

- Mme Marie-Agnès CORDILLOT invite les Conseillers Municipaux à la célébration qui aura lieu le 8 septembre 2016 à la Chapelle de Marcilly.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 19 octobre 2016 à 20 H.

La séance est levée à 22H30